

# Les arrêts de travail au Québec

BILAN DE L'ANNÉE 2009

Avril 2010

# Les arrêts de travail au Québec

## Bilan de l'année 2009

*par Alexis Labrosse, avec la collaboration de Katia Bélanger de la  
Direction de l'information sur le travail*

---

*La Direction de l'information sur le travail a comme mandat de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques dans le domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail survenus au Québec.*

*Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2009 centrée plus particulièrement sur les trois principales mesures associées aux arrêts de travail, soit le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux traçant le portrait statistique des dix dernières années et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des conflits de plus de 100 travailleurs en 2009, de même que la définition des concepts utilisés.*

## Table des matières

Faits saillants . . . . .	5
Conflits du travail selon la compétence législative. . . . .	6
Conflits du travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique. . . . .	7
Conflits du travail selon l'affiliation syndicale . . . . .	9
Conflits du travail selon la nature, les circonstances et les points en litige . . . . .	10
Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée . . . . .	12
Conclusion . . . . .	15
 <b>Annexe I</b>	
Graphique 1 Nombre de conflits du travail au Québec, 2000-2009 . . . . .	16
Graphique 2 Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2000-2009 . . . . .	16
Graphique 3 Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2000-2009 . . . . .	17
 <b>Annexe II</b>	
Liste des grèves et des lock-out en 2009 (100 travailleurs et plus) . . . . .	18
 <b>Annexe III</b>	
Notes techniques (définition des concepts) . . . . .	21
 <b>Liste des tableaux</b>	
Tableau 1 Données globales sur les conflits du travail, Québec, 2000-2009 . . . . .	5
Tableau 2 Conflits du travail selon la compétence législative, Québec, 2000-2009 . . . . .	6
Tableau 3 Conflits du travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, Québec, 2000-2009. . . . .	7
Tableau 4 Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2009. . . . .	8
Tableau 5 Conflits du travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2009 . . . . .	9
Tableau 6 Conflits du travail selon leur nature, Québec, 2009. . . . .	10
Tableau 7 Circonstances entourant les conflits du travail, Québec, 2009 . . . . .	11
Tableau 8 Conflits du travail selon les points en litige et l'autorité compétente, Québec, 2009 . . . . .	11
Tableau 9 Conflits du travail selon les régions administratives, Québec, 2009 . . . . .	12
Tableau 10 Conflits du travail selon le mois, Québec, 2009. . . . .	13
Tableau 11 Conflits du travail ayant pris fin en 2009 selon la durée en jours ouvrables, Québec. . . . .	13
Tableau 12 Conflits du travail ayant pris fin en 2009 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec . . . . .	14
Tableau 13 Conflits du travail ayant pris fin en 2009 selon les jours personnes perdus, Québec . . . . .	14



## Faits saillants

### L'année 2009 : baisse notable du nombre d'arrêts de travail

L'année 2009 a été marquée par un faible nombre d'arrêts de travail, soit 60 comparativement à 86 en 2008, une diminution de 30 %. Il s'agit du plus faible nombre enregistré au cours des quatre dernières décennies, hormis les années 2006 et 2007 qui avaient connu respectivement 43 et 51 conflits. De plus, seulement 36 conflits ont été déclenchés en 2009, ce qui constitue le niveau le moins élevé de ces 40 dernières années. Cependant, le nombre de travailleurs touchés a augmenté de 33,7 %, passant de 8 553 en 2008 à 11 434 en 2009 et représentant une troisième hausse consécutive depuis 2006. Parallèlement, le nombre de jours-personnes perdus (JPP) a aussi progressé continuellement depuis 2006. En 2009, il a atteint 349 443, comparativement à 285 848 en 2008, en hausse de 22,2 %.

	Conflits		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus		Durée moyenne	
	déclenchés dans l'année	en vigueur au cours de l'année	Total	en moyenne par conflit	Nombre	% du temps <sup>2</sup> travaillé	en jours civils	en jours ouvrables
<b>2000</b>	99	125	24 554	196	345 640	0,04	74	55
<b>2001</b>	91	112	52 597	470	488 867	0,06	55	45
<b>2002</b>	95	109	22 094	203	1 009 517	0,11	57	44
<b>2003</b>	96	115	17 925	156	876 879	0,10	74	59
<b>2004</b>	105	132	35 131	266	722 147	0,08	75	60
<b>2005</b>	113	130	114 697	882	1 450 950	0,16	77	29
<b>2006</b>	37	43	5 370	125	145 242	0,02	63	50
<b>2007</b>	44	51	8 365	164	187 236	0,02	67	44
<b>2008</b>	75	86	8 553	99	285 848	0,03	66	50
<b>2009</b>	36	60	11 434	191	349 443	0,04	86	69
<b>Moyenne</b>	<b>79</b>	<b>96</b>	<b>30 072</b>	<b>313</b>	<b>586 177</b>	<b>0,06</b>	<b>70</b>	<b>50</b>

1. Les données pour l'année 2009 présentées dans ce bilan sont préliminaires.

2. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de la Revue chronologique de la population active de Statistique Canada au catalogue n° 71F0004XVB. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

Par ailleurs, la durée moyenne en jours ouvrables est, quant à elle, passée de 50 jours en 2008 à 69 jours en 2009, soit la durée la plus élevée des dix dernières années. Enfin, on remarque que les données compilées depuis 2006 sont généralement inférieures à celles des années 2000 à 2005, tant pour le nombre de conflits, de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus.

## Conflits du travail selon la compétence législative

Au Québec, plusieurs lois encadrent les rapports collectifs du travail, notamment le *Code du travail* du Québec et le *Code canadien du travail*, selon les activités des entreprises visées. Au cours de la dernière année, la ventilation des arrêts de travail basée sur cette variable a démontré que la presque totalité des conflits survenus au Québec provenaient d'entreprises et d'organismes dont les relations du travail étaient régies par le *Code du travail*, donc de compétence provinciale, avec 57 conflits (95 %) (tableau 2).

Tableau 2  
Conflits du travail selon la compétence législative, Québec, 2000-2009

	Conflits du travail <sup>1</sup>					Travailleurs touchés (en milliers)					Jours-personnes perdus (en milliers)				
	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total
	N	%	N	%		N	%	N	%		N	%	N	%	
<b>2000</b>	119	95,2	6	4,8	<b>125</b>	23,4	95,1	1,2	4,9	<b>24,6</b>	296,5	85,8	49,1	14,2	<b>345,6</b>
<b>2001</b>	107	95,5	5	4,5	<b>112</b>	39,4	74,9	13,2	25,1	<b>52,6</b>	449,8	92	39,1	8	<b>488,9</b>
<b>2002</b>	101	92,7	8	7,3	<b>109</b>	18,4	83,2	3,7	16,8	<b>22,1</b>	527,1	52,2	482,4	47,8	<b>1 009,5</b>
<b>2003</b>	108	93,9	7	6,1	<b>115</b>	15,6	87,2	2,3	12,8	<b>17,9</b>	678,9	77,4	197,9	22,6	<b>876,9</b>
<b>2004</b>	119	90,2	13	9,8	<b>132</b>	16,4	46,8	18,7	53,2	<b>35,1</b>	590,9	81,8	131,3	18,2	<b>722,1</b>
<b>2005</b>	130	100	0	0	<b>130</b>	114,7	100	0	0	<b>114,7</b>	1 451	100	0	0	<b>1 451</b>
<b>2006</b>	41	95,3	2	4,7	<b>43</b>	5,3	98,8	0,1	1,2	<b>5,4</b>	140,7	97	4,6	3	<b>145,2</b>
<b>2007</b>	48	94,1	3	5,9	<b>51</b>	7,6	90,3	0,8	9,7	<b>8,4</b>	168,8	90,1	18,4	9,9	<b>187,2</b>
<b>2008</b>	85	98,8	1	1,2	<b>86</b>	8,4	98,3	0,1	1,7	<b>8,6</b>	280,5	98,1	5,4	1,9	<b>285,8</b>
<b>2009</b>	57	95,0	3	5,0	<b>60</b>	11,0	96,5	0,4	3,5	<b>11,4</b>	329,4	94,3	20,0	5,7	<b>349,4</b>
<b>Moy.</b>	<b>91</b>	<b>94,8</b>	<b>5</b>	<b>5,2</b>	<b>96</b>	<b>26,0</b>	<b>86,5</b>	<b>4,2</b>	<b>13,5</b>	<b>30,1</b>	<b>491,4</b>	<b>83,8</b>	<b>94,8</b>	<b>16,2</b>	<b>586,2</b>

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Les trois conflits encadrés par le *Code canadien du travail*, de compétence fédérale, touchaient le secteur des transports (Via Rail Canada, Chemins de fer nationaux du Canada Itée) et celui de la culture (Société du musée canadien des civilisations).

À l'instar des dix dernières années, la grande majorité (96,5 %) des travailleurs touchés et des jours-personnes perdus (94,3 %) en 2009 relevait de conflits de compétence provinciale. La seule exception à cette réalité, par rapport au nombre de travailleurs touchés, remonte à 2004 puisqu'une majorité de salariés visés par un conflit étaient alors en emploi dans un secteur d'activité de compétence fédérale. Quant au nombre de JPP, les deux proportions étaient relativement similaires en 2002.

## Conflits du travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique

Tout comme en 2008, plus de quatre cinquièmes (86 %) des conflits de compétence provinciale se retrouvaient dans le secteur privé (tableau 3) en 2009, alors que 14 % des conflits relevaient du secteur public.

	Conflits du travail <sup>1</sup>					Travailleurs touchés (en milliers)					Jours-personnes perdus (en milliers)				
	Secteur privé		Secteur public <sup>2</sup>		Total	Secteur privé		Secteur public		Total	Secteur privé		Secteur public		Total
	N	%	N	%		N	%	N	%		N	%	N	%	
<b>2000</b>	90	75,6	29	24,4	<b>119</b>	6,4	27,2	17	72,8	<b>23,4</b>	204,5	69	92	31	<b>296,5</b>
<b>2001</b>	90	84,1	17	15,9	<b>107</b>	30,1	76,4	9,3	23,6	<b>39,4</b>	421,6	93,7	28,2	6,3	<b>449,8</b>
<b>2002</b>	91	90,1	10	9,9	<b>101</b>	17,8	96,6	0,6	3,4	<b>18,4</b>	516,2	97,9	10,9	2,1	<b>527,1</b>
<b>2003</b>	89	82,4	19	17,6	<b>108</b>	13,0	83,3	2,6	16,7	<b>15,6</b>	664	97,8	15	2,2	<b>678,9</b>
<b>2004</b>	104	87,4	15	12,6	<b>119</b>	11,6	70,9	4,8	29,1	<b>16,4</b>	430,9	72,9	160	27,1	<b>590,9</b>
<b>2005</b>	81	62,3	49	37,7	<b>130</b>	17,3	15,1	97,4	84,9	<b>114,7</b>	286	19,7	1 165	80,3	<b>1 451</b>
<b>2006</b>	38	92,7	3	7,3	<b>41</b>	3,4	65,0	1,9	35	<b>5,3</b>	137,9	98,1	2,7	1,9	<b>140,7</b>
<b>2007</b>	40	83,3	8	16,7	<b>48</b>	5,7	75,7	1,8	24,3	<b>7,6</b>	165,6	98,1	3,2	1,9	<b>168,8</b>
<b>2008</b>	75	88,2	10	11,8	<b>85</b>	5,0	59,9	3,4	40,1	<b>8,4</b>	244,5	87,2	36,0	12,8	<b>280,5</b>
<b>2009</b>	49	86,0	8	14,0	<b>57</b>	3,6	32,3	7,5	67,7	<b>11,0</b>	242,4	73,6	87,1	26,4	<b>329,4</b>
<b>Moy.</b>	<b>74</b>	<b>81,3</b>	<b>19</b>	<b>18,7</b>	<b>91</b>	<b>11,4</b>	<b>43,8</b>	<b>14,6</b>	<b>56,2</b>	<b>26,0</b>	<b>331,4</b>	<b>67,4</b>	<b>160,0</b>	<b>32,6</b>	<b>491,4</b>

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublic et des organismes et sociétés d'État (secteur péripublic) ainsi que les municipalités.

Nous remarquons que la baisse du nombre de conflits survenue en 2009 provient essentiellement du secteur privé, celui-ci n'ayant subi que 49 conflits comparativement à 75 en 2008, alors que seulement 2 conflits de moins ont été observés dans le secteur public par rapport à l'année 2008 (8 conflits contre 10).

En 2009, le nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail dans le secteur privé a aussi diminué par rapport à 2008 (de quelque 5 000 à 3 600) alors que l'inverse s'observe dans le secteur public (de quelque 3 400 travailleurs en 2008 à 7 500 en 2009). Par contre, les jours-personnes perdus ont légèrement régressé dans le secteur privé, soit de 244 500 JPP en 2008 à 242 400 en 2009, alors qu'ils ont fortement progressé dans le secteur public, d'environ 36 000 en 2008 à 87 100 en 2009. Le nombre de JPP en 2009 demeure tout de même inférieur aux moyennes respectives enregistrées de 2000 à 2009 dans ces secteurs.

Par ailleurs, à l'instar des dix dernières années, c'est dans le secteur tertiaire (tableau 4) que se concentraient en 2009 le plus grand nombre d'arrêts de travail (43), de travailleurs touchés (9 163) et de jours-personnes perdus (175 129), représentant respectivement 71,7 %, 80,1 % et 50,1 % du total de l'année. Au sein de ce secteur, 47 435 JPP (13,6 %) proviennent du sous-secteur des commerces de détail des aliments, des boissons, des médicaments et du tabac et 42 286 (12,1 %) de celui des services aux entreprises.

En 2009, les arrêts de travail les plus importants au regard du nombre de jours-personnes perdus étaient, dans le secteur secondaire, ceux du Journal de Montréal (179 salariés, 61 071 JPP), de Prysmian Canada (2 unités de négociation regroupant 217 salariés, 41 230 JPP) et d'Olymel (500 salariés, 29 000 JPP). Dans le secteur tertiaire, les principaux conflits sont ceux de la Société des casinos du Québec, section sécurité (143 salariés, 42 286 JPP), de l'Université du Québec à Montréal (990 salariés, 32 340 JPP) et celui de la Société du musée canadien des civilisations, avec 225 travailleurs touchés, occasionnant 19 350 jours-personnes perdus.

	Conflits du travail <sup>1</sup>	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
			N	%
<b>PROVINCIALE</b>	<b>57</b>	<b>11 037</b>	<b>329 438</b>	<b>94,3</b>
<b>Secteur secondaire</b>	<b>14</b>	<b>1 874</b>	<b>154 309</b>	<b>44,2</b>
Imprimerie, édition et industries connexes	2	198	66 699	19,1
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	3	530	2 104	0,6
Industries des aliments	2	510	31 530	9,0
Industries des produits du pétrole et du charbon	1	175	1 925	0,6
Industries des produits électriques et électroniques	2	217	41 230	11,8
Industries des produits minéraux non métalliques	1	17	1 173	0,3
Industries des produits textiles	1	45	2 655	0,8
Industries du bois	2	182	6 993	2,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>43</b>	<b>9 163</b>	<b>175 129</b>	<b>50,1</b>
Associations	1	80	80	0,0
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	16	795	47 435	13,6
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	3	47	2 093	0,6
Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	1	122	3 786	1,1
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	1	21	414	0,1
Hébergement	3	273	17 731	5,1
Restauration	2	57	14 375	4,1
Services aux entreprises	1	143	42 286	12,1
Services d'enseignement	1	980	32 340	9,3
Services des administrations locales	5	6 330	12 433	3,6
Services de santé et services sociaux	6	246	1 336	0,4
Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	1	3	99	0,0
Services personnels et domestiques	1	21	135	0,0
Transports	1	45	585	0,2
<b>FÉDÉRALE</b>	<b>3</b>	<b>397</b>	<b>20 005</b>	<b>5,7</b>
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>3</b>	<b>397</b>	<b>20 005</b>	<b>5,7</b>
Services d'enseignement	1	225	19 350	5,5
Transports	2	172	655	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>11 434</b>	<b>349 443</b>	<b>100</b>

1. Nombre de conflits en vigueur au cours de l'année.



## Conflits du travail selon l'affiliation syndicale

Contrairement à l'année précédente, c'est la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui a été impliquée dans le plus grand nombre d'arrêts de travail, avec 33 conflits (tableau 5), précédant ainsi la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui en a connu 22.

	Conflits du travail <sup>1</sup>		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	3	5	159	1,4	6 341	1,8
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	22	36,7	2 846	24,9	197 054	56,4
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	33	55	8 335	72,9	145 954	41,8
Indépendant - Local	1	1,7	80	0,7	80	0
Indépendant - Provincial	1	1,7	14	0,1	14	0
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>	<b>11 434</b>	<b>100</b>	<b>349 443</b>	<b>100</b>

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Le tableau 5 montre également que la FTQ présente aussi le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des conflits, soit 72,9 %. La CSN, quant à elle, regroupe 24,9 % des travailleurs visés par des conflits, alors que la CSD en compte un peu plus de 1 %.

Quant au nombre de jours-personnes perdus, plus de la moitié (56,4 %) est associée à la CSN, plus des quatre dixièmes (41,8 %) à la FTQ et moins de 2 % à la CSD.

## Conflits du travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des conflits du travail selon leur nature (tableau 6) indique que 78,3 % (dont 73,3 % de compétence provinciale et 5 % de compétence fédérale) d'entre eux sont des grèves, 11,7 %, des lock-out et 10 %, l'une ou l'autre de ces formes. C'est au regard des grèves également que l'on constate la plus grande concentration de travailleurs touchés (91,9 %) et de jours-personnes perdus (55,6 %).

	Conflits du travail <sup>1</sup>		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
<b>Compétence provinciale</b>						
Grèves	44	73,3	10 105	88,4	174 349	49,9
Grèves et lock-out <sup>2</sup>	6	10,0	385	3,4	65 711	18,8
Lock-out	7	11,7	547	4,8	89 378	25,6
<b>Total partiel</b>	<b>57</b>	<b>95,0</b>	<b>11 037</b>	<b>96,5</b>	<b>329 438</b>	<b>94,3</b>
<b>Compétence fédérale</b>						
Grèves	3	5,0	397	3,5	20 005	5,7
Grèves et lock-out	0	0	0	0	0	0
Lock-out	0	0	0	0	0	0
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>5,0</b>	<b>397</b>	<b>3,5</b>	<b>20 005</b>	<b>5,7</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>	<b>11 434</b>	<b>100</b>	<b>349 443</b>	<b>100</b>

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. La catégorie grèves et lock-out regroupe ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Le déclenchement des conflits du travail (tableau 7) survient principalement au moment de la négociation du renouvellement de la convention collective, ce qui en soi n'a rien de surprenant. Celle-ci est à la source de 55 des 60 conflits observés en 2009, provoquant ainsi 346 293 JPP, soit la presque totalité (99,1 %) pour cette année. Quant aux autres conflits, ils surviennent au cours de la négociation d'une première convention (3), d'une réouverture (1) ou en cours de convention (1).

Tableau 7 Circonstances entourant les conflits du travail, Québec, 2009						
	Conflits du travail <sup>1</sup>		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
En cours de convention	1	1,7	14	0,1	14	0,0
Négociation d'une première convention	3	5,0	42	0,4	1 922	0,6
Négociation d'un renouvellement	55	92	11 329	99,1	346 293	99,1
Négociation réouverture	1	1,7	49	0,4	1 214	0,3
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>	<b>11 434</b>	<b>100</b>	<b>349 443</b>	<b>100</b>

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

En 2009, un peu plus du tiers (36,7 %) des conflits, soit 22 sur 60 (tableau 8), avaient pour principal motif l'augmentation générale des salaires. De plus, 9 068 travailleurs ou 79,3 % de l'ensemble des salariés concernés ont été touchés par ce type de litige, suivi par celui lié à l'horaire de travail avec 948 travailleurs, représentant près de 8,3 % des salariés visés par les arrêts de travail. Par ailleurs, trois motifs de conflit sont à la source des plus grands nombres de jours-personnes perdus, soit l'horaire de travail (135 399), l'augmentation générale des salaires (113 638) et l'attribution du travail (42 286).

Tableau 8 Conflits du travail selon les points en litige et l'autorité compétente, Québec, 2009									
	Conflits du travail <sup>1</sup>			Travailleurs touchés			Jours-personnes perdus		
	Prov.	Féd.	Total	Prov.	Féd.	Total	Prov.	Féd.	Total
Attribution du travail	1	--	1	143	--	143	42 286	--	42 286
Augmentation générale des salaires	19	3	22	8 671	397	9 068	93 633	20 005	113 638
Charge de travail	2	--	2	68	--	68	5 693	--	5 693
Diminution générale des salaires	1	--	1	45	--	45	2 655	--	2 655
Durée de la convention	1	--	1	175	--	175	1 925	--	1 925
Horaire de travail	16	--	16	948	--	948	135 399	--	135 399
Motif non précisé	7	--	7	256	--	256	6 454	--	6 454
Mutation, supplantation, promotion ou mise à pied	2	--	2	42	--	42	5 834	--	5 834
Plancher d'emploi	1	--	1	12	--	12	492	--	492
Prestation de retraite et assurance	1	--	1	500	--	500	29 000	--	29 000
Procédures de relations de travail autres	1	--	1	47	--	47	2 538	--	2 538
Reconnaissance syndicale	1	--	1	22	--	22	1 804	--	1 804
Sécurité d'emploi	2	--	2	61	--	61	1 059	--	1 059
Sous-traitance	2	--	2	47	--	47	667	--	667
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>60</b>	<b>11 037</b>	<b>397</b>	<b>11 434</b>	<b>329 438</b>	<b>20 005</b>	<b>349 443</b>

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

## Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (tableau 9) montre qu'à elles seules Montréal et la Montérégie regroupaient près de la moitié (25 sur 60) des conflits du travail en 2009 et plus de 84 % des travailleurs touchés (9 645 sur 11 424). C'est la région de Montréal qui affichait le plus grand nombre de salariés impliqués dans un arrêt de travail (8 474) et de jours-personnes perdus (157 479). C'est aussi à Montréal que l'on retrouvait la plus grande part (0,92 %) de travailleurs touchés par rapport à l'emploi.

	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus		Travailleurs touchés par rapport à l'emploi <sup>2</sup>
			N	%	%
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0,0	0,00
Bas-Saint-Laurent	1	37	2 229	0,6	0,04
Capitale-Nationale	9	426	20 454	5,9	0,12
Centre-du -Québec	1	3	9	0,0	0,00
Chaudière-Appalaches	2	87	5 374	1,5	0,04
Côte-Nord	1	41	2 486	0,7	0,09
Estrie	2	51	14 831	4,2	0,03
Lanaudière	3	193	2 762	0,8	0,08
Laurentides	2	54	304	0,1	0,02
Laval	2	68	792	0,2	0,03
Mauricie	4	188	10 717	3,1	0,17
Montérégie	9	1 171	89 293	25,6	0,16
Montréal	16	8 474	157 479	45,1	0,92
Outaouais	2	239	19 364	5,5	0,12
Saguenay--Lac-Saint-Jean	6	402	23 350	6,7	0,34
Québec plus autre(s) province(s)	0	0	0	0,0	N.D. <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>11 434</b>	<b>349 443</b>	<b>100</b>	<b>0,30<sup>4</sup></b>

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le pourcentage des travailleurs touchés par rapport à l'emploi a été établi en utilisant, comme dénominateur, la moyenne annuelle de l'emploi par région. Les moyennes annuelles sont calculées à partir des données de la Revue chronologique de la population active de Statistique Canada au catalogue n° 71F0004XVB.

3. N.D. : non disponible.

4. Le calcul du pourcentage total des travailleurs touchés par rapport à l'emploi tient compte de l'ensemble des travailleurs concernés par les conflits au cours de l'année.

Les données du tableau 10 indiquent que les périodes mensuelles marquées par le déclenchement du plus grand nombre de conflits du travail en 2009 ont été juin et octobre avec respectivement six conflits. De même, au regard des conflits en cours, c'est durant les trois premiers mois que l'on en observe les plus forts nombres. Par contre, c'est en octobre que l'on retrouve le total le plus élevé de travailleurs touchés par un arrêt de travail, soit 3 177. La perte de jours de travail a été davantage ressentie au cours des mois d'avril, d'octobre et de novembre, avec respectivement 37 283, 36 461 et 32 592 jours-personnes perdus.

Tableau 10 Conflits du travail selon le mois, Québec, 2009						
	Conflits déclenchés durant le mois		Conflits en cours <sup>1</sup> durant le mois			
	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
					N	%
Janvier	1	179	24	1 440	30 690	8,8
Février	1	980	22	2 084	32 127	9,2
Mars	3	86	21	1 960	32 137	9,2
Avril	5	363	19	1 994	37 283	10,7
Mai	3	690	15	1 481	21 845	6,3
Juin	6	411	16	1 136	20 856	6
Juillet	5	260	17	1 270	30 930	8,9
Août	1	1 494	13	2 409	26 510	7,6
Septembre	4	300	13	960	20 325	5,8
Octobre	6	725	19	3 177	36 461	10,4
Novembre	1	90	15	1 478	32 592	9,3
Décembre	0	0	12	1 384	27 688	7,9
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>5 578</b>	<b>60</b>	<b>11 434</b>	<b>349 443</b>	<b>100</b>

1. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois, pour les conflits et les travailleurs touchés, puisque des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Dans un autre ordre d'idées, plus du tiers (35,3 %) des conflits ayant pris fin en 2009, regroupant environ 33 % des travailleurs touchés, ont eu une durée inférieure à 15 jours ouvrables, comparativement à 86 jours pour l'ensemble (tableau 11). Cependant, la proportion la plus élevée de jours-personnes perdus est associée aux 5 conflits de 200 jours et plus qui ont été à l'origine de près de 180 000 JPP, soit 52,8 % du total de 2009.

Tableau 11 Conflits du travail ayant pris fin en 2009, selon la durée en jours ouvrables <sup>1</sup> , Québec							
	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus <sup>2</sup>		Durée moyenne en jours ouvrables
	N	%	N	%	N	%	
Moins de 5 jours ouvrables	12	23,5	1 179	26,9	3 145	0,9	2
De 5 à 14	6	11,8	284	6,5	2 157	0,6	8
De 15 à 24	3	5,9	174	4	3 256	1	20
De 25 à 49	7	13,7	1 376	31,4	46 500	13,7	37
De 50 à 99	4	7,8	341	7,8	27 500	8,1	76
De 100 à 199	14	27,5	563	12,8	77 687	22,9	139
200 et plus	5	9,8	470	10,7	179 379	52,8	348
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>4 387</b>	<b>100</b>	<b>339 624</b>	<b>100</b>	<b>86</b>

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2009, on a tenu compte, dans le calcul de la durée, des jours ouvrables perdus depuis le début du conflit.

Par ailleurs, les unités de négociation de 25 à 49 travailleurs ainsi que celles de 50 à 99 ont été impliquées dans le plus grand nombre de conflits terminés en 2009 (tableau 12). Ces dernières regroupent plus de la moitié (55 %) du total, soit 28 conflits sur 51. Quant aux jours-personnes perdus, ils sont associés majoritairement aux unités de négociation de 100 à 499 travailleurs, au sein desquelles est aussi concentré le nombre le plus élevé de salariés visés par un conflit. On observe ainsi dans ces unités près de la moitié (48,9 %) du total, soit 166 209 JPP sur 339 624, alors qu'un peu plus du cinquième (22,4 %, 76 179) concerne les unités de 50 à 99 salariés.

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus <sup>2</sup>	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 25 travailleurs	11	21,6	147	3,4	4 227	1,2
De 25 à 49	14	27,5	554	12,6	60 669	17,9
De 50 à 99	14	27,5	871	19,9	76 179	22,4
De 100 à 499	11	21,6	1 835	41,8	166 209	48,9
De 500 à 999	1	2,0	980	22,3	32 340	9,5
1 000 et plus	--	--	--	--	--	--
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>4 387</b>	<b>100</b>	<b>339 624</b>	<b>100</b>

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.
2. Pour les conflits ayant pris fin en 2009, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

Enfin, parmi les arrêts de travail s'étant terminés en 2009 (tableau 13), dix d'entre eux (19,6 %) ont occasionné une perte de moins de 100 jours de travail, alors que quinze en ont causé entre 1 000 et 4 999 chacun. Cependant, la plus forte proportion (30,9 %) de travailleurs touchés est répertoriée dans la catégorie de 10 000 à 49 999 jours, alors qu'au regard des jours-personnes perdus la proportion la plus élevée (39,4 %) est associée à la tranche de 50 000 jours et plus, avec un total de 133 976 JPP.

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus <sup>2</sup>	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 100 jours-personnes	10	19,6	468	10,7	540	0,2
De 100 à 499	8	15,7	454	10,3	2 684	0,8
De 500 à 999	3	5,9	248	5,7	2 161	0,6
De 1 000 à 4 999	15	29,4	1 157	26,4	50 870	15,0
De 5 000 à 9 999	8	15,7	385	8,8	52 300	15,4
De 10 000 à 49 999	5	9,8	1 357	30,9	97 093	28,6
50 000 et plus	2	3,9	318	7,2	133 976	39,4
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>4 387</b>	<b>100</b>	<b>339 624</b>	<b>100</b>

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.
2. Pour les conflits ayant pris fin en 2009, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

En terminant, trois graphiques sont présentés à l'annexe I. Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre d'arrêts de travail pour les années 2000 à 2009, tandis que les graphiques 2 et 3 font état des variations du nombre de travailleurs touchés par ces arrêts de travail ainsi que du nombre de jours-personnes perdus pour ces mêmes années. L'annexe II dresse une liste détaillée des grèves et des lock-out en 2009 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus), alors que l'annexe III précise la définition des principaux concepts utilisés dans ce bilan.

## Conclusion

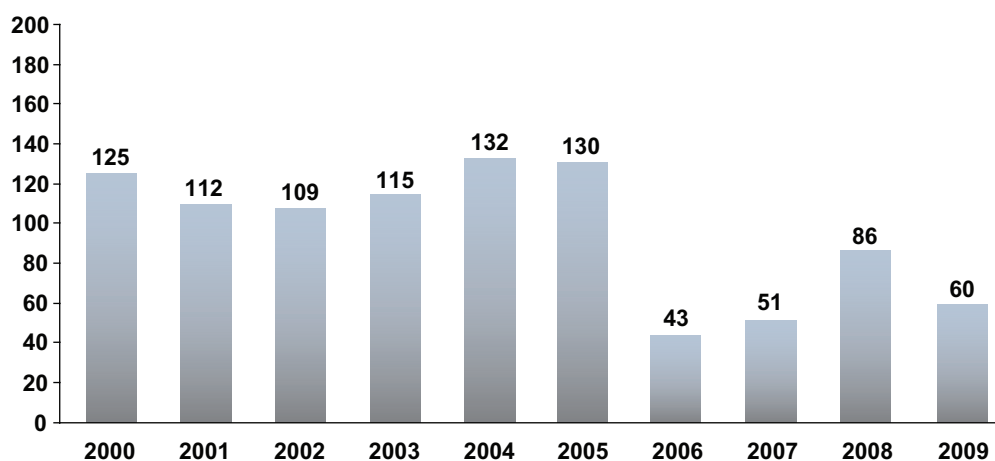
Le nombre d'arrêts de travail observés en 2009 (60) a diminué de 30 % par rapport à l'année 2008, et il constitue le troisième plus faible niveau des dix dernières années, et même des quatre dernières décennies. De même, seulement 36 conflits ont été amorcés en 2009, ce qui s'avère le plus petit nombre comptabilisé durant les quarante dernières années. Cependant, bien que peu nombreux, les arrêts de travail survenus en 2009 ont touché davantage de travailleurs qu'en 2008 (11 434 contre 8 553) et occasionné un plus grand nombre de jours-personnes perdus (349 443 en 2009 contre 285 848 en 2008).

La quasi-totalité (57 sur 60) des conflits recensés était de compétence provinciale (tableau 2) et la grande majorité (49) provenait du secteur privé (tableau 3), plus particulièrement du secteur tertiaire (43, tableau 4). Il s'agit de grèves dans 44 cas sur 57 (tableau 6). Le principal point en litige concerne l'augmentation générale des salaires (tableau 8).

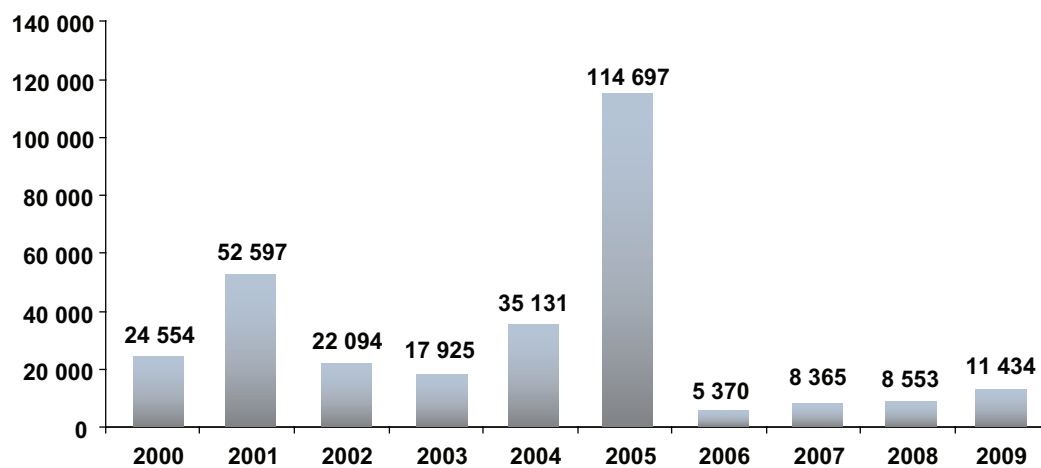
Enfin, les conflits ayant pris fin en 2009 ont eu une durée moyenne de 86 jours ouvrables (tableau 11) et ont visé des unités de négociation de 25 à 99 travailleurs (tableau 12) dans plus de la moitié (55 %) des cas.

## ANNEXE I

Graphique 1 Nombre d'arrêts de travail au Québec, 2000-2009

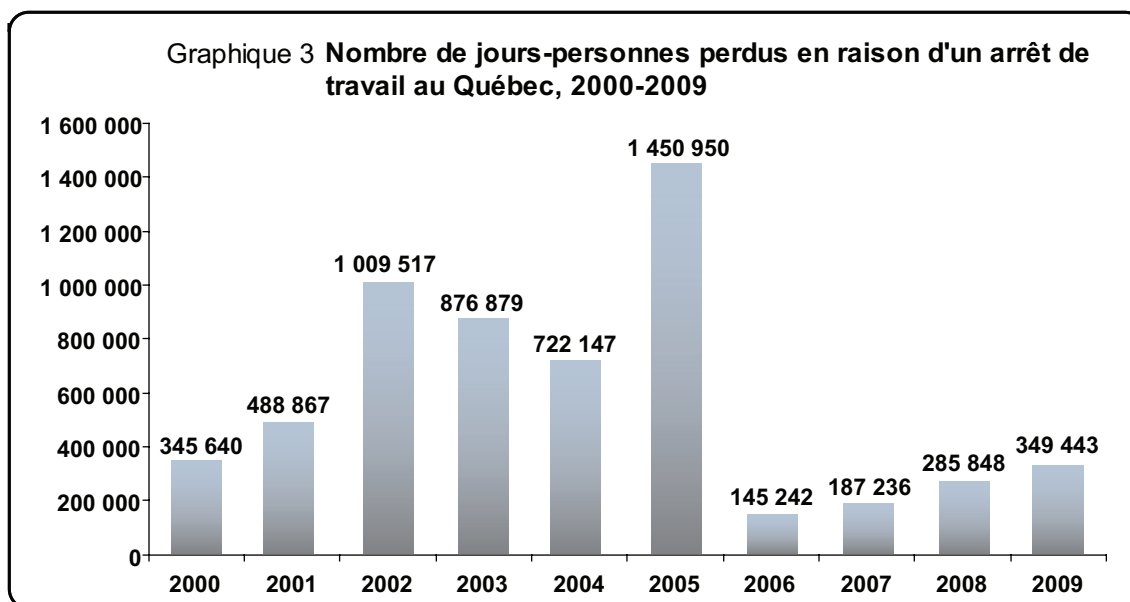


Graphique 2 Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2000-2009





## ANNEXE I



## ANNEXE II

<b>Liste des grèves et des lock-out en 2009 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)</b>					
<b>Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit</b>	<b>Secteur d'activité économique</b>	<b>Nombre de travailleurs touchés</b>	<b>Jours-personnes perdus</b>	<b>Début du conflit Fin du conflit</b>	<b>Enjeu principal</b>
Péto-Canada Montréal  Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 175 FTQ      Lock-out	Industries des produits du pétrole et du charbon	175	73 762	2007-11-17 2009-01-11	Durée de la convention
Société des casinos du Québec inc. Montréal Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (section sécurité) Fédération des employées et employés de services publics CSN      Grève et lock-out	Services aux entreprises	143	60 214	2008-08-28 2009-10-23	Attribution du travail
Résidence Navarro, S.E.C. par son commandité 9168-4282 Québec inc. Saint-Laurent Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal Fédération de la santé et des services sociaux CSN      Grève	Services de santé et services sociaux	112	493	2008-12-17 2009-01-29	Augmentation générale des salaires
Journal de Montréal, division de Groupe Quebecor inc. Montréal Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal  Fédération nationale des communications CSN      Lock-out	Imprimerie, édition et industries connexes	179	61 071	2009-01-24 -----	Horaire de travail
Université du Québec à Montréal Montréal  Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec CSN      Grève	Services d'enseignement	980	32 340	2009-02-16 2009-04-26	Augmentation générale des salaires

## ANNEXE II

<b>Liste des grèves et des lock-out en 2009 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)</b>						
<b>Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit</b>	<b>Secteur d'activité économique</b>	<b>Nombre de travailleurs touchés</b>	<b>Jours-personnes perdus</b>	<b>Début du conflit Fin du conflit</b>	<b>Enjeu principal</b>	
Systèmes et câbles d'alimentation Prysmian Canada ltée Saint-Jean-sur-Richelieu Syndicat des Métallos, section locale 8428 FTQ Grève	Industries des produits électriques et électroniques	200	38 000	2009-04-01 -----	Horaire de travail	
Silverbirch No. 13 Operations Limited Partnership Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe Syndicat des travailleurs-euses de l'hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe Fédération du commerce CSN Grève	Hébergement	168	83	2009-05-01 2009-05-01	Augmentation générale des salaires	
Velan inc. Saint-Laurent Syndicat national des employés de Velan Fédération de la métallurgie CSN Grève	Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	359	1 436	2009-05-04 2009-05-07	Augmentation générale des salaires	
Velan inc. Granby Syndicat national des employés de Velan Granby Fédération de la métallurgie CSN Grève	Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	163	652	2009-05-04 2009-05-07	Augmentation générale des salaires	
BarretteWood inc. Roberval Syndicat des salariés de BarretteWood Roberval CSD Grève	Industries du bois	135	4 455	2009-06-15 2009-07-31	Augmentation générale des salaires	
Alimentation Christian Verreault inc. (IGA) La Baie Syndicat des travailleuses et travailleurs de IGA La Baie CSN Grève	Commerces de détail, des aliments, boissons, médicaments et tabac	113	1 918	2009-06-27 2009-07-13	Augmentation générale des salaires	

## ANNEXE II

<b>Liste des grèves et des lock-out en 2009 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)</b>						
<b>Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit</b>	<b>Secteur d'activité économique</b>	<b>Nombre de travailleurs touchés</b>	<b>Jours-personnes perdus</b>	<b>Début du conflit Fin du conflit</b>	<b>Enjeu principal</b>	
Métro Richelieu inc., division épicerie Québec, centre Newton Newton Syndicat des travailleurs et travailleuses de Épiciers unis Métro Richelieu Newton Québec Fédération du commerce CSN Lock-out	Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	122	3 786	2009-07-03 2009-08-02	Augmentation générale des salaires	
Ville de Montréal Montréal Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, section locale 301) FTQ Grève	Services des administrations locales	1 494	9 099	2009-08-31 -----	Augmentation générale des salaires	
Société du musée canadien des civilisations Gatineau Alliance de la fonction publique du Canada FTQ Grève	Services d'enseignement	225	19 350	2009-09-21 2009-12-15	Augmentation générale des salaires	
Ville de Terrebonne Terrebonne Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 FTQ Grève	Services des administrations locales	120	60	2009-10-08 2009-10-08	Motif non précisé	
Olymel, société en commandite et Olymel inc. (son commandite) Saint-Hyacinthe Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et de commerce, section locale 1991-P FTQ Grève	Industries des aliments	500	29 000	2009-10-09 -----	Prestation de retraite et assurance	

## ANNEXE III

### DÉFINITION DES CONCEPTS

#### Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

#### Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

#### Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été du conflit de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la *Loi sur les normes du travail*.

#### Durée du conflit

À l'exception du tableau 1 qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un conflit représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour, exprimée en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés à la définition précédente (jours-personnes perdus).

#### Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multipliés par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par le nombre de jours ouvrables dans une année.

### Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*. De plus, il inclut les municipalités.

### Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

### Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui s'appliquent à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

### Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.